

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2022.**

L'an deux mil vingt-deux, le 29 janvier à 10 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de POMMIERS dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GOURINAT Alain, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de conseillers votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2022.

Sont présents :

Mmes BAUDAT Isabelle, CHAMBLANC Anick, MINEAU Bernadette. MM. BUREAUD Jean-Jacques, DEFAIT Dominique, GABILLAUD Jean-Claude, GOURINAT Alain, TISSIER Dominique, WATRINET Laurent.

Absent ayant donné procuration : M. DUMONT Pierre a donné procuration à

M. GOURINAT Alain.

Absente : Mme MERLIN Marie.

Secrétaire de séance : Mme MINEAU Bernadette désignée à l'unanimité.

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2021 n'apporte aucun commentaire et est adopté à l'unanimité.

- **Rapport d'activité de la Communauté de Communes (CDC) :** validé à l'unanimité.
- **Commission d'évaluation des charges transférées :** rapport validé à l'unanimité.

- **Subvention aux Associations.** A l'unanimité, les montants des subventions à chaque Association sont reconduits contre la présentation du bilan de l'année écoulée. Il est à noter, que malgré l'arrêt des manifestations (pour une grande partie), en raison de la crise sanitaire, la municipalité a attribué les subventions aux Associations en 2020 et 2021.
- **Concours des maisons fleuries :** A l'unanimité, le Conseil valide le montant des récompenses : **1^{er} prix 80 euros et 2^e prix 40 euros**. La date de la remise des prix est à fixer en fonction des mesures sanitaires en vigueur.
- **Tarifs communaux :** A l'unanimité, l'ensemble des tarifs communaux 2022 est reconduit à l'identique de 2021 (consultables en mairie).
- **Loyer des logements communaux :** A l'unanimité, le conseil décide d'appliquer une augmentation de 0.33 % correspondant à l'indice de l'année 2021, soit pour un loyer de 300 euros, une augmentation de 2.49 euros.
- **Nouvelles délégations :** A la demande du syndicat des Ecoles, et pour faire suite au constat de non présence aux réunions de Mme Marie MERLIN, Titulaire, et sur proposition de M. le Maire, M. Dominique TISSIER devient Titulaire, représentant de la Commune au Syndicat des Ecoles en remplacement de Mme Marie Merlin qui devient suppléante.
- **Syndicat de pays Val de Creuse Val d'Anglin :** M. Laurent WATRINET devient suppléant en remplacement de Mme Marie MERLIN.
- **Panneaux radars pédagogiques « stop vitesse » :** Après le constat d'une vitesse excessive des véhicules, à la demande des riverains et notamment de M. et Mme Moreno, le Conseil accepte, à l'unanimité, la pose de deux panneaux **aux entrées du village**, route d'Argenton et route de La Fonteneille pour un montant **de 2658.10 euros H.T.** Une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre des amendes de police sera faite. La pose sera effectuée après accord des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).
- **Bien sans maître :** Un arrêté municipal portant le constat d'un bien sans maître a été établi concernant les parcelles A322 et A354. A la demande de M. Dominique TISSIER, le Conseil sursoit à délibérer concernant l'acquisition, dans l'attente de l'avis d'un notaire. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.
- **Taxe d'aménagement :** A l'unanimité, dans un but d'incitation à l'achat de lots dans le lotissement communal, le Conseil décide de ne pas appliquer cette taxe.
- **Gîte communal :** A l'unanimité, le Conseil décide de confier la maîtrise d'Ouvrage à Mme Carole PICAUD de Cluis, de demander des subventions DETR et FAR, de valider le plan de financement.
- **Travaux d'assainissement :** A l'unanimité, le Conseil décide de porter la durée d'amortissement des travaux à 40 ans.
- **Fonds Solidarité Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJD) :** A l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer au FSL 187.58 euros et FAJD 7.25 euros.

- **Taux des taxes foncières** : A l'unanimité, le Conseil maintient le taux des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) :
TFPB : 16 % TFPNB : 41.57 %

- **Commerce multi-services** : Après exposé de M. le Maire concernant le commerce multi-services actuellement géré par la Communauté de Communes et du fait de la maîtrise des travaux et de l'usage par la commune, le Conseil par 9 voix pour et une abstention (M. Laurent WATRINET), demande la réintégration du commerce dans le giron communal. A l'unanimité, le Conseil sollicite des demandes de subventions DETR et du Département dans le cadre du Fonds d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale.

Questions diverses.

- Prêt des grilles à Orsennes dans le cadre de l'exposition d'art des 28 et 29 mai 2022.
- Questionnaire de la CDC quant à l'usage de la balayeuse communautaire : à l'unanimité, le Conseil choisit la configuration actuelle, soit le scénario 1.
- Remise du prix « Label villes et villages fleuris » le jeudi 3 février à Orléans, en raison des mesures sanitaires en vigueur, M. Alain GOURINAT, maire assistera seul, à cette manifestation.
- Rappel de la réunion de la Commission Finances communales le samedi 5 février à 10 heures.
- Visite de M. le Préfet semaine du 14 au 18 février (à confirmer).
- *Recherche d'un travail d'aide à domicile de Mme Christelle Neveu, la contacter au 06 89 25 61 57.*
- Un devis est demandé concernant l'allongement du réseau du tout à l'égout allée du cimetière jusqu'au « clos ».
- **Ruralinette** : service proposé par Familles Rurales, présence du véhicule de la RURALINETTE dans la cour de la salle des fêtes, **3ème lundi de chaque mois de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.**
- **Fermeture de l'agence postale communale et du secrétariat de la mairie du 14 au 19 février 2022 inclus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45. Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

La secrétaire,

Les Conseillers,